

## **AREMUS**

## AMENDEMENT ORGANIQUE NF U 44-051 Compost de matières végétales et animales

AREMUS est fabriqué à partir de matières premières végétales et animales (fientes avicoles).







## **COMPOSITION**

Oligo-éléments	Analyse moyenne (% sur produit brut)			
Oligo-éléments totaux (B, Zn, Mn, Mo) en teneurs non garanties.  Seules sont garanties les valeurs NPK	<b>2,5</b> % 2,5 %	N <sub>total</sub> Norg	50 %	M.S
	1,6 %	P <sub>2</sub> O <sub>5 total</sub>	40 %	M.O
	1,6 %	K <sub>2</sub> O <sub>total</sub>		
AUTRES PARAMETRES	4,0 %	CaO <sub>total</sub>	10	C/N
Exempt de boues de stations et de déchets végétaux urbains.	0,8 %	MgO <sub>total</sub>		-,



## **DOSE D'EMPLOI**

A l'entretien : 2 - 3 T / ha En redressement : 4 - 5 T / ha



Engrais organique / L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application.

Sous produits animaux de catégorie 2, non destinés à la consommation animale et humaine. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Recommandation d'emploi : ne pas ingérer – se laver et se sécher les mains après usage.

Les valeurs fertilisantes indiquées sont basées sur des moyennes d'analyses. La règlementation fixe des tolérances admissibles.